

COVID-19 Guide de santé publique pour les programmes d'été offerts par les CRE et le CSAP

Version du 2 Juillet 2020

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 1 |
| Prévenir l'introduction de la COVID-19 dans le programme d'été d'un CRE ou du CSAP | 3 |
| Surveillance du personnel pour les symptômes | 4 |
| Surveillance des symptômes des participants | 5 |
| Mesures de santé publique | 5 |
| Distanciation physique | 5 |
| Cohortes et groupes | 6 |
| Hygiène des mains et hygiène respiratoire | 6 |
| Assainissement environnemental | 8 |
| Gestion des déchets | 9 |
| Activités extérieures | 9 |
| Autres considérations | 9 |
| Gestion des symptômes de la COVID-19 | 10 |
| Personnel | 10 |
| Participants | 10 |
| Gestion des éclosions | 11 |
| Équipement de protection individuelle (ÉPI) | 12 |
| Personnel | 12 |
| Masques non médicaux | 12 |

Introduction

Le bien-être, la santé et la sécurité des participants et du personnel est une priorité absolue alors que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse élabore des plans pour relancer les options de programmes d'été. Il s'agit d'un guide provisoire de santé publique d'été qui doit être utilisé à un moment où les écoles sont en grande partie inoccupées et qui est susceptible de changer dans le contexte d'une réouverture plus large des écoles.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) travaille avec les Centres régionaux pour l'éducation (CRE) et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) pour commencer à faire rentrer les enfants et les jeunes dans les bâtiments scolaires afin de reprendre les programmes d'été en juillet et août.

Il est essentiel d'équilibrer le risque d'infection directe et de transmission de la COVID-19 chez les participants et le personnel avec les répercussions des fermetures d'écoles sur notre santé physique et mentale collective. Les preuves et l'expérience actuelles appuient le concept selon lequel le participant peut s'impliquer dans des programmes d'une manière soigneusement structurée qui protège sa santé et minimise les risques du point de vue de la santé publique.

Le MEDPE continuera de demander conseil au médecin hygiéniste en chef, au Dr Strang et à la Santé publique tout au long de la planification et de la réouverture des programmes en face à face, et reconnaît que des ajustements peuvent être nécessaires compte tenu de la nature évolutive de cette pandémie. Nous reconnaissons également que notre province a connu des événements traumatisants supplémentaires au cours de la pandémie qui nous ont tous touchés à des degrés divers, nous travaillons donc avec nos partenaires de la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse et des services de santé mentale et de traitement des dépendances de l'IWK pour nous assurer que nos plans tiennent compte des traumatismes et sont adaptés à la culture et à la langue alors que nous nous efforçons de rester « Forts en Nouvelle-Écosse ».

Le but de ce document est de fournir des conseils de santé publique sur la façon de:

- Réduire le risque de transmission du virus responsable de la COVID-19 dans les programmes et activités d'été
- Fournir des environnements sûrs et sains aux participants et au personnel et
- Équilibrer les mesures de santé et de sécurité publiques ayant des répercussions imprévues

Ce guide est basé sur les dernières données objectives scientifiques disponibles et sur l'opinion d'experts au sujet de cette maladie émergente et peut changer à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles. Le document de base utilisé dans l'élaboration de ce document est intitulé: Outil d'atténuation des risques pour les milieux de garde d'enfants et de jeunes opérant pendant la pandémie de la COVID-19. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/covid-19-outil-attenuation-risques-destine-etablissements-enfants-jeunes-activite-pendant-pandemie.html>

Les CRE et le CSAP devraient tenir compte des exemples de mesures d'atténuation des risques figurant dans ce document lors de l'élaboration de leurs plans.

Le niveau de risque de l'introduction et de la transmission de la COVID-19 dans un cadre scolaire et communautaire est affecté par la transmission du virus dans la communauté. À l'heure actuelle, le niveau de transmission communautaire en Nouvelle-Écosse est faible. À mesure que la situation évolue, les CRE et le CSAP devront rester informés et ajuster les processus et les programmes afin de soutenir la santé et la sécurité des enfants et du personnel.

Veillez-vous assurer que les familles sont tenues au courant des informations et politiques actuelles relatives à la COVID-19 dans le cadre de vos communications régulières avec les familles. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance communiquera tout changement apporté à ces directives au besoin. Les écoles et les établissements individuels doivent utiliser les directives fournies dans ce document et la plus récente consigne de santé publique pour établir et maintenir un plan spécifique au site.

Ce guide utilise le terme « personnel » pour inclure les employés, le personnel externe de l'agence (par exemple le personnel des loisirs) et les bénévoles.

Ce guide utilise le terme « participant » pour désigner les enfants et les jeunes inscrits qui participent à des programmes d'été gérés par les CRE et le CSAP.

Ce guide utilise le terme « famille » pour inclure les parents ou les tuteurs des participants qui participent à ces programmes et activités.

La COVID-19 se transmet le plus souvent d'une personne infectée par des gouttelettes respiratoires produites par la toux, les éternuements, le rire, le chant et la conversation. Elle se propage plus facilement lorsque le contact est étroit (à moins de 2 mètres) et prolongé (plus de 15 minutes). La COVID-19 peut également se propager par contact personnel étroit, comme toucher ou se serrer la main ou toucher un objet infecté par le virus, puis toucher sa bouche, son nez ou ses yeux avant de se laver les mains. Certaines personnes qui ont peu de symptômes ou pas de symptômes du tout peuvent encore propager la COVID-19.

Bien que les mesures de santé publique puissent réduire considérablement le risque d'entrée et de transmission de la COVID-19 dans le CRE ou le CSAP, le risque n'est jamais nul. Il est important de se rappeler que si les enfants ont tendance à avoir une maladie moins grave, ce n'est pas toujours le cas. La COVID-19 peut également causer des maladies plus graves chez les personnes âgées de 65 ans et plus et celles qui ont un système immunitaire compromis ou des conditions médicales sous-jacentes. Les enfants de moins d'un an et ceux souffrant de suppression immunitaire et d'antécédents médicaux complexes sont considérés comme plus vulnérables et plus à risque de maladie grave.

Les parents, les tuteurs et le personnel sont encouragés à consulter leur fournisseur de soins de santé s'ils ont des préoccupations concernant leur propre santé, celle de leur enfant ou celle d'autres contacts familiaux.

Les mesures les plus efficaces pour réduire la propagation de la COVID-19 comprennent la séparation des personnes en maintenant la distance physique et l'utilisation de barrières physiques. Cependant, ces mesures ne sont pas toujours pratiques en milieu scolaire et communautaire. Par conséquent, il est plus efficace d'utiliser une approche multidimensionnelle comprenant plusieurs mesures dans les domaines énumérés ci-dessous, et d'élaborer des mesures administratives qui aident les individus à suivre systématiquement les pratiques préventives personnelles (par exemple, l'assainissement de l'environnement, l'hygiène fréquente des mains) qui réduisent le nombre d'interactions et augmentent la sécurité des interactions qui se produisent.

Prévenir l'introduction de la COVID-19 dans un programme d'été du CRE ou du CSAP

Les CRE et le CSAP doivent démontrer de solides stratégies de communication (y compris une signalisation accessible) concernant les cas où il faut rester à la maison.

Les personnes suivantes doivent s'isoler et ne pas assister ou participer aux programmes ou aux activités d'été:

- Toute personne qui présente des symptômes évocateurs de la COVID-19
- Toute personne ayant voyagé à l'extérieur du Canada atlantique au cours des 14 derniers jours
- Toute personne en contact étroit avec un cas confirmé de la COVID-19
- Toute personne qui attend un résultat du test de la COVID-19

Toute personne qui ne sait pas si elle ou son enfant devrait s'auto-isoler devrait être dirigée vers l'outil d'évaluation 811 à <https://when-to-call-about-covid19.novascotia.ca/fr>

Il est important de surveiller les symptômes pour identifier le plus rapidement possible tout cas potentiel de la COVID-19. Les individus doivent rester à la maison lorsqu'ils sont malades, même si leurs symptômes sont légers.

Toutes les personnes présentant des symptômes doivent être évaluées au 811 ou par un fournisseur de soins de santé pour déterminer si le test de la COVID-19 est requis. Si c'est le cas, les individus doivent suivre les conseils de santé publique pour leur retour. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent revenir une fois que les symptômes ont disparu.

Les personnes évaluées comme n'ayant que des symptômes chroniques stables (par exemple toux, éternuements, écoulement nasal ou congestion nasale) en raison d'une condition médicale comme l'asthme ou les allergies ne sont pas tenues d'être exclues. Les personnes présentant des symptômes nouveaux ou qui s'aggravent ne doivent pas entrer et doivent être réévaluées.

Les programmes d'été devraient tenir un registre de tous les participants et du personnel du programme d'été pour aider la santé publique à rechercher les contacts si nécessaire. Cela inclurait les personnes dans l'école ou l'établissement excepté le personnel et les participants (par exemple, les parents, les tuteurs, les coursiers, les livreurs, etc.). Il ne s'agit pas d'un livre ouvert à signer et il devrait être conservé et géré par l'opérateur ou le responsable du programme d'été. Ce registre devrait être conservé pendant que la consigne de santé publique reste en vigueur.

Surveiller le personnel pour les symptômes

- Les CRE ou le CSAP devraient demander à tout le personnel de s'auto-surveiller quotidiennement pour les symptômes de la COVID-19 à la maison.

Le personnel doit surveiller les signes et symptômes de la COVID-19. La liste la plus récente des symptômes se trouve sur le site Web du 811: <https://when-to-call-about-covid19.novascotia.ca/fr>

- Le personnel doit être tenu informé de la liste la plus à jour des signes et symptômes.
- Le personnel qui a une température élevée ou l'un des symptômes énumérés ci-dessus doit rester à la maison, s'isoler et doit être exclu du travail. Appelez le 811 pour une évaluation concernant les tests.

Surveiller les participants pour les symptômes

Les CRE ou le CSAP devraient élaborer un plan pour communiquer clairement aux

familles la nécessité de surveiller quotidiennement leur enfant afin de détecter les symptômes avant de l'envoyer aux programmes d'été.

Les parents doivent être référés au site Web 811 pour obtenir des informations et cela devrait être affiché sur le site des programmes d'été et communiqué aux parents et/ou aux élèves concernant la participation ou l'inscription à ces programmes. Il est également recommandé d'afficher la liste du site Web 811. <https://when-to-call-about-covid19.novascotia.ca/fr>.

Il faut demander quotidiennement aux parents de confirmer que leur enfant ne présente aucun symptôme et n'a pas été obligé de s'auto-isoler pour des raisons de voyage, d'être en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19 ou d'attendre un résultat du test de la COVID-19. Les CRE ou le CSAP ne sont pas tenus de rechercher les symptômes spécifiques des participants ou de prendre la température des participants à leur arrivée.

Mesures de santé publique

Distanciation physique

La distanciation physique de 2 mètres ou 6 pieds entre tous les individus contribue à réduire la propagation de la maladie.

Dans la mesure du possible, maintenez une distanciation physique:

- * entre le personnel et les participants
- * dans les couloirs ou les pièces où les programmes ont lieu
- * pendant les activités de plein air ou le diner
- * lors de l'entrée et de la sortie des établissements

La signalisation doit être affichée pour favoriser la distanciation physique, des repères visuels tels que des marquages au sol peuvent être utilisés. Envisagez d'échelonner les heures de dépôt ou de ramassage, les changements de session et/ou utilisez des entrées ou des sorties séparées, si possible.

Les barrières physiques peuvent être utilisées lorsque la distanciation physique ne peut pas être maintenue, comme lors des évaluations et pour les interventions ou

programmes ou besoins des soins de santé en privé. Tenez compte de la nécessité d'un assainissement et d'une désinfection supplémentaires de toutes les barrières ou séparateurs.

Cohortes/Groupes

Les groupes du programme d'été ne doivent pas dépasser 10 personnes, y compris le personnel. Il est recommandé de maintenir une distanciation physique de 2 mètres ou 6 pieds au sein des groupes lorsque cela est possible. Sinon, maintenez autant de distance que possible et minimisez les contacts très étroits. Les groupes doivent être aussi cohérents que possible.

- Les frères et sœurs ne sont pas tenus de se distancier physiquement.
- Les groupes ne doivent pas se trouver dans des espaces partagés (y compris les couloirs, les entrées, les foyers) en même temps. Lorsque cela n'est pas possible, une distanciation physique est requise.
- Les responsables de programme doivent tenir des registres quotidiens qui incluent les noms des participants et du personnel dans chaque cohorte.

Hygiène des mains et hygiène respiratoire

- Tous les participants aux programmes doit se laver les mains souvent avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes. Si le savon et l'eau ne sont pas disponibles et si les mains ne sont pas visiblement souillées, un désinfectant pour les mains à base d'alcool avec une concentration d'alcool minimale de 60% peut être utilisé. Si les mains sont souillées et qu'il n'y a pas d'accès à l'eau, une approche en deux étapes doit être adoptée. Les mains doivent être essuyées avant d'utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60% d'alcool.
- Le personnel et les participants doivent se laver les mains à leur arrivée au programme d'été.
- Les CRE ou le CSAP doivent fournir un désinfectant pour les mains à base d'alcool dans les zones de l'établissement, comme aux points d'entrée et à l'extérieur des salles où les programmes ont lieu. Assurez-vous qu'ils sont situés de manière à ce que les participants ne puissent y accéder sans supervision.
- Si un désinfectant pour les mains à base d'alcool est utilisé, et qu'il a été jugé sûr de le faire en fonction de l'âge et des capacités (par exemple, un désinfectant pour

les mains ne doit pas être utilisé pour les participants qui mettent régulièrement les mains dans la bouche), le personnel doit distribuer le désinfectant dans le la main de l'enfant ou du jeune et observer pendant qu'ils se frottent soigneusement les mains avec le désinfectant.

- Le personnel et les participants doivent:
 - Pratiquer l'étiquette relative à la toux en toussant et en éternuant dans leur manche ou un mouchoir et le jeter immédiatement.
 - Pratiquer l'hygiène des mains (se laver les mains ou utiliser un désinfectant pour les mains) souvent; y compris, mais sans s'y limiter :
après:
 - Avoir éternué
 - Avoir toussé
 - S'être mouché
 - S'être rendu aux toilettes ou avoir changé les couches
 - Avoir pratiqué les jeux en plein air ou utilisé les salles de sport
 - S'être occupé des animaux
 - Avoir mangé ou bu
 - Avoir manipulé des fluides corporels
 - Avoir fait du nettoyageAvant:
 - D'entrer dans une pièce ou un établissement
 - D'avoir mangé ou bu ou manipulé la nourriture
 - D'avoir pratiqué les jeux en plein air ou utilisé les salles de sport
- Évitez de partager des objets personnels (c.-à-d. sacs à dos, chapeaux, mèches de cheveux, baumes à lèvres, nourriture ou boissons, etc.)
- Évitez de toucher la bouche, le nez ou les yeux.
- Une signalisation doit être affichée pour encourager l'hygiène des mains et une bonne étiquette contre la toux.

Assainissement de l'environnement

L'assainissement fait référence à l'élimination de la saleté, de la crasse et des impuretés visibles. L'assainissement ne tue pas les germes mais aide à les éliminer de la surface. La désinfection fait référence à l'utilisation de produits chimiques pour tuer les germes sur les surfaces. Ceci est plus efficace après l'assainissement de ces dernières.

Les deux étapes sont importantes pour réduire la propagation de l'infection. Ne mélangez pas les produits de nettoyage et les désinfectants ensemble et n'utilisez pas plusieurs désinfectants ensemble.

- Un assainissement et une désinfection quotidiens de l'environnement sont requis dans tout le milieu scolaire ou communautaire (y compris les tables, les équipements de jeux extérieurs et les équipements de sports).
- Un assainissement et une désinfection plus fréquents (deux fois par jour ou plus souvent au besoin) des surfaces très sensibles au toucher (par exemple poignées de porte, rampes, salles de bain, tables, interrupteurs d'éclairage, etc.) sont nécessaires.
- Nettoyez et désinfectez les articles communs à l'intérieur entre les utilisations.
- Des désinfectants doivent être utilisés pour éliminer le coronavirus qui cause la COVID-19. Consultez les fiches de données de sécurité relatives aux produits pour une utilisation appropriée. Utilisez des produits portant un numéro d'identification de médicament (DIN) et étiquetés comme virucide à large spectre. Un DIN est un numéro à 8 chiffres donné par Santé Canada qui confirme que le produit désinfectant est approuvé et sûr pour une utilisation au Canada. Pour une liste des désinfectants approuvés, reportez-vous à: <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>
- Vérifiez la date de péremption des produits que vous utilisez et suivez toujours les instructions d'utilisation du fabricant.
- Si aucun désinfectant approuvé n'est disponible, utilisez une solution d'eau de Javel diluée (5,25% d'hypochlorite de sodium): Préparez quotidiennement une solution d'eau de Javel avec 5 ml d'eau de Javel non parfumée pour 250 ml d'eau. Assurez un temps de contact d'1 minute. Jeter la solution restante à la fin de la journée.
- Désinfectez les appareils électroniques et portables avec 70% d'alcool ou des lingettes.

Gestion des déchets

Conformément à la directive sur la santé et la sécurité au travail au sein du travail et de l'enseignement supérieur, toutes les corbeilles à papier ou poubelles doivent contenir des sacs à ordures. Il est fortement recommandé que les poubelles ou les receptacles utilisés aient un couvercle et une pédale. À la fin de la journée de travail, toutes les corbeilles doivent être vidées et placées à l'extérieur dans une poubelle appropriée. Le personnel doit se laver soigneusement les mains après avoir terminé cette tâche.

Activités extérieures

- Déplacez les activités à l'extérieur si possible.
- Maintenez les mesures de santé publique dans les espaces extérieurs.
- Évitez les sorties sur le terrain (par exemple, qui nécessitent un transport ou l'entrée dans un autre établissement ou bâtiment)
- Si l'établissement a un espace extérieur désigné:
 - Planifiez des activités en plein air pour maintenir des cohortes de participants et de personnel.
 - Si possible, désignez un espace et des équipements dans la zone d'activité pour chaque cohorte.
 - Accédez aux espaces verts extérieurs à distance de marche de l'école ou de la communauté où la distanciation physique peut être maintenue.

Autres considérations

- Gardez suffisamment de matériaux ou de ressources disponibles pour permettre une utilisation individuelle.
- Assurez des fournitures adéquates pour minimiser le partage (par exemple, des fournitures artistiques).
- Limitez les articles de la maison aux articles essentiels uniquement et assurez-vous qu'ils ne sont pas partagés avec d'autres personnes.
- Augmentez la ventilation - ouvrez les fenêtres si possible et s'il est sécuritaire de le faire.

- Servez de la nourriture plutôt que de manger de façon familiale (c.-à-d. lorsque les enfants participent eux-mêmes au service). Ne faites pas participer les enfants à la préparation ou au service des aliments. Maintenez la distance physique autant que possible pendant l'heure du diner. Ne permettez pas le partage de nourriture.

Gestion des symptômes de la COVID-19

Les personnes qui développent des symptômes compatibles avec une éventuelle infection par la COVID-19 ne devraient pas rester dans les paramètres du programme d'été. Un assainissement environnemental supplémentaire devrait avoir lieu si une personne développe des symptômes. L'accent doit être mis sur les zones de contact élevé et les zones où l'individu a passé du temps.

Si vous êtes concerné, contactez votre bureau local de santé publique pour obtenir des conseils supplémentaires.

Personnel

Le personnel ne doit pas rester dans un programme d'été pendant qu'il est malade, même avec des symptômes légers. Si une personne développe des symptômes compatibles avec une éventuelle infection par la COVID-19, elle doit immédiatement se laver les mains, signaler ses symptômes, éviter tout contact avec d'autres membres du personnel et des enfants et rentrer à la maison pour s'isoler. Elle devrait contacter le 811 ou son fournisseur de soins de santé pour une évaluation.

Participants

Les plans devraient permettre à un membre du personnel d'être disponible pour superviser un enfant ou un jeune malade si nécessaire, idéalement dans une pièce séparée avec la porte fermée mais à une distance d'au moins 2 mètres des autres participants ou du personnel. Les parents et les tuteurs doivent être conscients qu'ils devront chercher leur enfant rapidement et communiquer avec le 811 pour une évaluation s'il sont avisés que leur enfant a développé des symptômes.

Si un enfant ou un jeune développe des symptômes compatibles avec une possible infection par la COVID-19, il faut :

- Identifier un membre du personnel pour superviser l'enfant et séparer immédiatement l'enfant ou le jeune des autres.

- Aviser la famille afin que le membre désigné de la famille puisse venir chercher l'enfant ou le jeune et contacter le 811 pour une évaluation.
- Si les membres du personnel ne peuvent pas se tenir à une distance de 2 mètres de l'enfant, ils doivent porter un masque médical. Voir la section ÉPI pour l'étiquette appropriée du masque.
- Le cas échéant, il est possible de fermer les portes intérieures et d'ouvrir les portes et fenêtres extérieures pour augmenter la circulation de l'air.
- Aider les enfants à tousser ou à éternuer dans la manche ou le tissu. Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés et pratiquer l'hygiène des mains.
- Le personnel doit pratiquer une hygiène des mains prudente et fréquente.

Gestion des éclosions

Si un cas de la COVID-19 est confirmé comme étant connecté aux CRE ou au CSAP, Santé publique fournira des directives supplémentaires, notamment en s'assurant que les dispositifs de soutien appropriés sont mis en place pour coordonner la réponse.

Les actions et les orientations de la santé publique peuvent comprendre, sans s'y limiter:

- La recherche des contacts, qui consiste à identifier les contacts d'un cas positif et à contacter ces personnes
- La demande de dossiers qui identifient des cohortes ou des groupes de personnel et de participants dans le cadre du programme d'été pour une période déterminée
- Un test du personnel et des participants qui peuvent avoir été exposés à un cas positif
- L'amélioration de l'assainissement de l'environnement
- L'évaluation du besoin de fermeture des établissements

On s'attend à ce que le personnel du programme d'été travaille avec la santé publique pour assurer une réponse rapide aux cas de la COVID-19 qui ont pu être exposés ou avoir participé au programme ou à l'activité..

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Personnel

Le personnel doit maintenir les pratiques actuelles d'utilisation de l'ÉPI en ce qui concerne les dangers normalement rencontrés dans son travail, à l'exception du port d'un masque médical (masque chirurgical ou procédural) lorsqu'il est incapable de maintenir une distance de 2 mètres d'un enfant ou d'un jeune qui présente des signes ou symptômes évocateurs de la COVID-19. Il n'y a aucun rôle pour l'utilisation des respirateurs N95 dans ce contexte.

Pour mettre le masque en toute sécurité, lavez-vous les mains avec un désinfectant à base d'alcool ou du savon et de l'eau. Placez soigneusement le masque sur votre visage afin qu'il couvre votre bouche et votre nez, manipulez-le avec les cordes ou des boucles d'oreille élastiques autant que possible, et moulez l'arête du nez pour vous assurer qu'il ne bouge pas pendant que vous continuez. Évitez de toucher le masque une fois que vous l'avez mis. Si vous devez l'ajuster, nettoyez-vous les mains avant et après avoir ajusté le masque. Ne tirez jamais le masque en dessous de votre nez ou de votre bouche et de votre menton et ne balancez pas le masque d'une oreille ou des deux oreilles.

Pour retirer le masque en toute sécurité, retirez le masque par derrière à l'aide des cordes ou des boucles d'oreille élastiques; ne touchez pas le devant du masque. Jetez le masque immédiatement, idéalement dans un récipient sans contact. Lavez-vous les mains avec un désinfectant à base d'alcool ou du savon et de l'eau.

Masques non médicaux

L'utilisation de masques non médicaux (en tissu ou des masques faits maison) est désormais recommandée dans les espaces publics où la distanciation physique ne peut être maintenue. Certains membres du personnel et certains participants peuvent choisir de porter un masque non médical à d'autres moments.

Si un masque non médical est utilisé, les mains doivent être nettoyées avant et après l'avoir mis et retiré. Évitez de toucher le masque une fois que vous l'avez mis selon les recommandations d'utilisation des masques médicaux ci-dessus. Les masques retirés doivent être stockés en toute sécurité. Il est important de traiter les personnes avec respect indépendamment des décisions individuelles concernant l'utilisation de masques non médicaux. La famille et le personnel peuvent enseigner et renforcer ces messages avec les enfants.

Ceux qui choisissent de porter un masque non médical devraient considérer les informations trouvées ici: <https://novascotia.ca/coronavirus/staying-healthy/fr/#masks>